

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	10
Informations spécifiques	11
Informations réglementaires	12
Certification du Commissaire aux comptes	19
Comptes annuels	24
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Compte de Résultat	29
Annexes aux comptes annuels	30
Règles et méthodes comptables	31
Evolution de l'Actif net	36
Compléments d'information	37
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	49
Inventaire	52
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	73
Annexe(s)	74
Caractéristiques de l'OPC	75
Information SFDR	103
Loi Energie Climat (LEC)	116

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Compte rendu d'activité

Revue de marché 2023L'année 2023 a été mouvementée sur les marchés financiers et marquée par une volatilité importante, particulièrement sur le marché obligataire. Au premier trimestre, les faillites de banques régionales aux Etats-Unis ont été à l'origine des mouvements de marché les plus marquants de l'année. Les tensions géopolitiques ont été omniprésentes et se sont même intensifiées au cours de l'année. De son côté, l'inflation, déjà au cœur des préoccupations en 2022, a continué d'attirer toute l'attention et les banquiers centraux ont poursuivi leur cycle de hausse de taux sur une bonne partie de l'année. Malgré des hauts et des bas tout au long de l'année, la quasi-totalité des classes d'actifs ont enregistré des performances positives, à quelques exceptions près dans l'énergie et certaines matières premières ou les marchés d'actions chinois. Qu'il s'agisse des actions, du crédit ou des marchés de taux, les performances sont positives dans la plupart des cas. Poursuite du resserrement monétaire : Sur le plan monétaire, l'inflation s'est avérée plus forte et plus résistante qu'attendu, conduisant les Banques Centrales à poursuivre leur cycle de hausse de taux avec une ampleur et une vitesse inédites. Du côté américain, la FED a procédé à un relèvement de ses taux de 1% sur l'année avec une dernière hausse opérée en juillet 2023, pour atteindre une fourchette des Fed Funds de 5,25%/5,50%, au plus haut depuis 2001. Du côté de la zone euro, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 2% en 2023, pour porter le taux de dépôt à 4%, un plus haut depuis la création de la BCE. Elle a procédé à une pause dans la hausse de ses taux depuis le comité d'octobre. Malgré le défi persistant de l'inflation, une tendance à la baisse s'est confirmée, incitant certains banquiers centraux à ajuster leur discours. En effet, les derniers chiffres publiés en décembre font état d'un indice des prix à la consommation de 3,4% en glissement annuel aux Etats-Unis et 2,9% en zone euro. Lors de la dernière réunion du mois de décembre, J. Powell a indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses devraient intervenir dès 2024, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente cette année-là. À l'opposé, la Bank of Japan, seule Banque Centrale au monde à ne pas avoir modifié ses taux directeurs en 2023, a explicitement affirmé son engagement à orienter la politique monétaire vers une hausse des taux afin de mettre fin aux taux négatifs. Enfin, la Banque populaire de Chine s'est démarquée en abaissant ses taux au cours de l'année, créant ainsi une exception parmi les grandes banques centrales. Au final l'€STR, indicateur du marché monétaire de la zone euro (qui a remplacé définitivement l'EONIA depuis le 3 janvier 2022) s'affiche actuellement à 3.90% en rythme annualisé. Sur l'ensemble de l'année 2023, sa performance s'établit à 3,31%. Concernant les perspectives du marché monétaire, les anticipations en ce début d'année intègrent des baisses de taux directeurs agressives, six au total pour un objectif d'€STR à 2.50% en fin d'année 2024 et une première baisse qui interviendrait dès le mois de mars. Ces perspectives nous semblent un peu trop optimistes, nous tablons sur un premier mouvement de détente qui aurait lieu plus tardivement, plutôt au deuxième trimestre et avons un objectif vers 2.75%-3% pour le taux de dépôt. Soulagement sur les marchés obligataires : Dans l'ensemble, l'année 2023 a été très positive pour les actifs obligataires, l'inflation tendant à se rapprocher des objectifs des banques centrales sans trop endommager les perspectives de croissance. Néanmoins, la performance des marchés obligataires ne s'est pas inscrite de façon linéaire enregistrant encore une volatilité importante. En effet, au cours du premier trimestre, les faillites survenues dans certaines banques régionales américaines ont fortement perturbé les marchés, laissant remettre en question la viabilité du secteur financier dans son ensemble et les inquiétudes se sont concentrées en Europe sur l'un des noms les plus faibles, Crédit Suisse. Mais, suite à la conclusion d'un accord avec UBS, le marché s'est nettement redressé et a continué à le faire tout au long du deuxième trimestre, où les rendements ont été globalement stables. En revanche, Le troisième trimestre s'est avéré être un environnement difficile pour les marchés obligataires. Le rôle joué par les banques centrales a été déterminant, la rhétorique de taux directeurs 'plus hauts pour plus longtemps' ayant eu l'effet escompté sur le sentiment des investisseurs. Parallèlement à ce message, les inquiétudes plus générales concernant l'inflation ont été ravivées par la flambée des prix du pétrole. La robustesse des données économiques, associée aux inquiétudes suscitées par la hausse des prix du pétrole, a contribué à faire grimper les rendements jusqu'à la fin du mois d'octobre. Au cours des deux derniers mois de l'année un renversement de tendance s'est très clairement inscrit permettant au final pour l'année 2023 d'enregistrer une performance de 7.06% pour les obligations souveraines de la zone euro (FTSE Eurozone Government Index) et de 8.01% pour les obligations d'émetteurs privés euro de bonne notation (supérieure ou égale à BBB-, BofA Euro Corporate Index)Le mouvement de baisse des taux obligataires souverains en Europe a été remarquable, avec une diminution de 35 points de base pour les obligations allemandes à 2 ans et de 54 points de base pour celles à 10 ans, qui ont clôturé l'année à 2,40 % et 2,02 % respectivement. Aux Etats-Unis le rendement du T notes à 10 ans s'inscrit le 29/12 à 3,88% niveau comparable à celui du début d'année. Le marché du crédit a également connu

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

une très bonne année, les spreads de crédit globaux « Investment grade » se sont resserrés de 32 points de base. 2023, inversion des attentes sur le marché des actions En 2023, les marchés d'actions se sont sensiblement appréciés, avec toutefois quelques disparités entre pays. L'indice MSCI WORLD des pays développés a ainsi gagné près de 20% en euro, tandis que celui des pays émergents (MSCI EM) a enregistré une performance de seulement 6,1%. C'est principalement la Chine qui a pesé sur la performance de ces derniers (-16,7% en euro pour l'indice FTSE China A50). L'indice Euro Stoxx pour la zone euro s'est apprécié de 18,5%, tandis que l'indice américain S&P 500 a gagné 22% (en euro).». Aux Etats-Unis comme en Europe, les grandes capitalisations ont largement surperformé les petites valeurs en 2023. En début d'année, nous anticipions un ralentissement économique marqué en Europe et aux Etats-Unis, ce qui devait se traduire par une stagnation, voire un recul des profits des entreprises. Le ralentissement américain ne s'est finalement pas matérialisé, grâce, notamment, au comportement des ménages qui ont puisé dans l'épargne excédentaire accumulée lors de la pandémie de Covid, et à la politique budgétaire expansionniste de l'administration Biden. Globalement, les bénéfices publiés trimestriellement par les entreprises ont chaque fois surpris les marchés positivement, générant la hausse des actions américaines et européennes. Ce mouvement s'est amplifié à partir d'octobre lorsque la réserve fédérale américaine a commencé à signaler la fin prochaine de sa politique monétaire restrictive. En Chine, la réouverture post-politique 'zéro covid' a déçu les attentes avec une croissance de la consommation des ménages limitée en 2023. Les difficultés persistantes dans le secteur immobilier ont conduit à une épargne accrue, malgré les mesures budgétaires et la promotion de la détention d'actifs domestiques par les investisseurs pour soutenir le yuan. Ces éléments expliquent largement le repli sensible des actions chinoises pour la seconde année consécutive.

Revue de performance et positionnement du fonds sur 2023

Contribution Positive à la performance : Sur 2023, nos positions structurelles en actions, obligation souveraines, obligations d'entreprises et instruments monétaires ont chacune contribué positivement à la performance. Nos stratégies actives ayant contribué positivement à la performance sont : Notre gestion dynamique de la dette italienne a contribué positivement Notre gestion dynamique de l'EURUSD a contribué positivement : Certaines de nos stratégies de sélection de titres ont contribué positivement : Notre sélection action émergente a surperformé son indice de référence Notre sélection d'obligations d'entreprise a légèrement surperformé le marché Notre sélection d'obligations verte (green bonds) a surperformé son indice de référence : Contribution Négative à la performance : Certaines de nos positions actives ont contribué négativement à la performance. Il s'agit pour une large part du positionnement prudent du portefeuille sur l'année. Notre positionnement sous-pondéré en action a contribué négativement sur l'année Nos stratégies de couverture en option sur les actions américaines et européennes ont contribué négativement Notre position Long Yen sur H1 Notre position longue de durée américaine contre la durée européenne a contribué négativement. Certaines de nos stratégies de sélection de titres ont contribué négativement : Notre sélection action américaine a sous-performé son indice de référence Les stratégies de Solutions Climat actions ont délivré une performance plus faible que le marché.

Positionnement du fonds sur 2023 : Dans l'ensemble, nous avons maintenu une allocation défensive en actifs risqués et longue en obligations en 2023 au regard de notre inquiétude sur une détérioration de l'activité économique, conséquence du resserrement des conditions monétaires des banques centrales. La résilience de la croissance américaine couplée à une baisse significative de l'inflation a ouvert la voie à un pivot de la Fed. En conséquence, nous avons réduit nos positionnements défensifs en actions en novembre et bénéficié du rally obligataire et actions de fin d'année.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I (C) en devise EUR : 12,66%
- Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I - USD (D) en devise USD : 11,91%
- Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - P (C) en devise EUR : 12,20%
- Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - PERI (C) en devise EUR : 12,19%
- Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - S2 (C) en devise EUR : 12,91%
- Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - S2 (D) en devise EUR : 11,89%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	131 607 540,88	150 886 753,40
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-08-33	15 819 570,11	16 273 745,35
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.625% 30-06-25	15 251 821,06	15 514 473,21
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.125% 15-08-53	8 253 690,04	7 669 193,84
WELLS FARGO & CO	4 342 373,62	3 123 977,74
AMUNDI FUNDS CASH USD Z USD		6 597 643,22
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	5 604 743,50	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	4 975 793,04	
AMAZON.COM INC	1 429 140,94	3 389 541,34
WASTE MANAGEMENT INC	1 118 604,72	3 686 849,46

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/03/2024
<p>Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 512 858 723,16

- o Change à terme : 358 720 693,72
- o Future : 128 824 022,69
- o Options : 25 314 006,75
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACIB LONDON CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 30 novembre 2023 : Modification Amundi AM s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties. Amundi Intermédiation propose à Amundi AM une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi AM lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet : - de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ; - de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ; - d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi AM peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi AM lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi. Les Comités Broker d'Amundi AM rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Le 30 novembre 2023 : Modification Date de mise à jour du prospectus : 30 novembre 2023.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 165,83%.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024**

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.07.23 14:25:42 +0200



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 12 juillet 2024.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Bilan Actif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	552 338 673,07	459 206 981,97
Actions et valeurs assimilées	431 818 526,90	319 046 992,53
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	431 818 526,90	319 046 992,53
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	103 472 342,38	90 736 877,62
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 472 342,38	90 736 877,62
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		3 990 388,31
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		3 990 388,31
Titres de créances négociables		3 990 388,31
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	15 986 737,15	40 019 678,15
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	15 986 737,15	40 019 678,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 061 066,64	5 413 045,36
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	519 108,14	5 191 968,72
Autres opérations	541 958,50	221 076,64
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	365 232 578,93	332 872 979,17
Opérations de change à terme de devises	358 720 693,72	324 864 932,46
Autres	6 511 885,21	8 008 046,71
COMPTES FINANCIERS	6 717 606,69	39 996 075,35
Liquidités	6 717 606,69	39 996 075,35
TOTAL DE L'ACTIF	924 288 858,69	832 076 036,49

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Bilan Passif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	563 576 743,93	505 498 006,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	135,95	318,68
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 525 643,40	-10 807 541,71
Résultat de l'exercice (a,b)	1 869 887,90	2 508 976,08
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	561 921 124,38	497 199 759,94
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	715 967,78	5 152 936,16
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	715 967,78	5 152 936,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	519 107,89	4 865 067,53
Autres opérations	196 859,89	287 868,63
DETTES	361 650 119,44	329 721 693,30
Opérations de change à terme de devises	360 219 763,03	325 642 786,28
Autres	1 430 356,41	4 078 907,02
COMPTES FINANCIERS	1 647,09	1 647,09
Concours bancaires courants	1 647,09	1 647,09
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	924 288 858,69	832 076 036,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US 10YR NOTE 0623		51 302 047,38
EURO STOXX 50 0624	958 550,00	
MME MSCI EMER 0624	5 536 388,89	
NQ USA NASDAQ 0623		5 142 192,46
EURO STOXX 50 0623		14 956 110,00
E7 USDEUR 0623		17 438 170,19
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 4000		2 079 854,10
S&P 500 INDEX 06/2023 PUT 3850		3 343 577,74
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38		3 000 000,00
ITRAXX SUB S39 V1 5Y		1 500 000,00
ITRAXX EUROPE S39 V1		1 000 000,00
ITRAXX SNR S39 V1 5Y		1 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0623		16 428 396,27
JAP GOVT 10 0623		7 170 619,30
US 10Y ULT 0623		27 429 328,32
US 10YR NOTE 0624	16 209 172,45	
EURO BUND 0624	1 733 940,00	
EURO BOBL 0624	38 076 500,00	
US 10Y ULT 0624	7 428 385,42	
CBOT USUL 30A 0624	1 672 222,22	
XEUR FGBX BUX 0624	2 580 200,00	
FV CBOT UST 5 0624	31 212 890,63	
LIFFE LG GILT 0624	6 078 577,69	
EC EURUSD 0624	4 634 207,18	
KOSPI2 INDEX 0624	6 007 789,13	
MSCI WORLD 10 0624	5 957 907,41	
SP 500 MINI 0623		2 475 528,10
SP 500 MINI 0624	737 291,67	
HHI HANG SENG 0423		4 645 314,85
HANG SENG FUT 0423		600 365,83
MME MSCI EMER 0623		9 758 456,44

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
MSCI CHINA 0623		8 252 749,78
DJE 600 EUROPE 0623		999 900,00
M-TOPIX (TOK) 0623		2 147 662,17
SPI 200 FUT 0623		886 573,79
FTSE 100 FUT 0623		260 805,74
ZTS MSCI EMER 0623		14 517 630,82
Engagement sur marché de gré à gré		
Options		
USDJPY P 125 08/23		2 244 206,95
USDJPY P 140 05/24	202 777,78	
USDJPY P 140 05/24	202 777,78	
AUDUSD C0.68 0424	74 616,99	
AUDUSD C0.68 0424	74 616,99	
EURGBP C0.87 0424	1 851 801,00	
EURGBP C0.87 0424	1 851 801,00	
USDJPY P138 0824	2 360 210,22	
USDJPY P142 0524	294 351,85	
EURUSD C1.09 0324	144 000,00	
EURUSD C1.09 0324	144 000,00	
EURUSD P1.06 0325	4 539 282,88	
EURUSD P1.06 0325	4 531 746,24	
USDJPY P142 0924	4 510 277,78	
EURUSD P1.06 0325	4 531 746,24	
Swaps de taux		
FIX/4.0127/CBA3M/0.0		15 139 252,56
CBA3M/0.0/FIX/3.1927		3 618 186,15
FIX/2.796/E6R/0.0		6 490 000,00
FIX/3.222/SOFFRATE/0		6 084 035,16
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Compte de Résultat au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	669 668,30	450 609,09
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 301 172,02	4 976 467,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 658 855,12	854 202,98
Produits sur titres de créances	16 065,21	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 367,54	76,66
Produits sur instruments financiers à terme	1 924 715,30	32 583,38
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9 574 843,49	6 313 939,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 770,32	459,67
Charges sur instruments financiers à terme	2 378 136,11	221 584,96
Charges sur dettes financières	7 308,73	37 308,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 387 215,16	259 352,88
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 187 628,33	6 054 586,41
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 176 123,67	3 997 669,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 011 504,66	2 056 916,95
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-141 616,76	452 059,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 869 887,90	2 508 976,08

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les CDS :

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentés par KONDOR.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014001NF4 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D : Taux de frais maximum de 0,90 % TTC.

FR0013379369 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE RETRAITE-D : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0013477718 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PART R1 : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0013436052 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C : Taux de frais maximum de 1,80% TTC.

FR0013379344 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE RETRAITE-C : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0013379336 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C : Taux de frais maximum de 1,80% TTC.

FR0013379302 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0013525912 - Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PART I-USD C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index.

Ainsi, à compter du 1er avril 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mars. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er avril 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE RETRAITE-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE RETRAITE-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

2. Évolution de l'actif net au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	497 199 759,94	390 117 314,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	132 989 409,08	182 323 352,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-127 943 175,29	-45 108 925,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 170 327,71	27 475 915,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 692 310,24	-44 241 048,07
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	35 304 906,43	17 864 910,16
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-44 949 998,42	-26 414 805,22
Frais de transactions	-1 076 217,84	-1 180 495,05
Différences de change	-509 089,37	2 030 706,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	59 106 790,16	-7 533 217,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	67 103 146,91	7 996 356,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 996 356,75	-15 529 574,38
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 690 710,78	-190 827,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	30 546,41	2 721 257,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 721 257,19	-2 912 084,79
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-71,66	-37,37
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 011 504,66	2 056 916,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	561 921 124,38	497 199 759,94

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 661 816,87	0,47
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 810 525,51	17,94
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	103 472 342,38	18,41
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	6 494 938,89	1,16
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	6 494 938,89	1,16
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	12 702 988,21	2,26
Change	29 948 213,93	5,33
Taux	104 991 888,41	18,68
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	147 643 090,55	26,27

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	100 810 525,51	17,94			2 661 816,87	0,47		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 717 606,69	1,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 647,09	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	104 991 888,41	18,68						

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	521 014,26	0,09	3 577 748,81	0,64	22 588 513,04	4,02	16 923 590,51	3,01	59 861 475,76	10,65
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 717 606,69	1,20								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 647,09									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations							69 289 390,63	12,33	35 702 497,78	6,35

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 KRW		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	285 027 522,39	50,72	16 356 983,58	2,91	19 269 299,12	3,43	68 264 340,98	12,15
Obligations et valeurs assimilées	6 565 811,49	1,17					1 513 193,26	0,27
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	46 147 231,49	8,21	61 307 948,00	10,91	642 258,92	0,11	77 400 141,61	13,77
Comptes financiers	1 208 754,69	0,22	222 984,03	0,04	859 371,00	0,15	3 814 041,77	0,68
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	203 757 153,09	36,26	27 104 205,70	4,82			98 631 449,47	17,55
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	5 536 388,89	0,99						
Autres opérations	75 422 472,39	13,42			6 007 789,13	1,07	6 227 811,67	1,11

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	122 738 931,02
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	235 981 762,70
	Ventes à règlement différé	1 862 876,31
	Dépôts de garantie en espèces	2 837 893,77
	Coupons et dividendes en espèces	651 115,13
	Collatéraux	1 160 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		365 232 578,93
DETTES		
	Vente à terme de devise	236 818 627,63
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	123 401 135,40
	Dépôts de garantie en espèces	1 248,07
	Frais de gestion fixe	506 706,46
	Frais de gestion variable	7,64
	Collatéraux	390 000,00
	Autres dettes	532 394,24
TOTAL DES DETTES		361 650 119,44
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		3 582 459,49

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	22,31113	337 508,45
Parts rachetées durant l'exercice	-6 216,94204	-83 373 817,95
Solde net des souscriptions/rachats	-6 194,63091	-83 036 309,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	67,33509	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	26 006,509	3 599 865,78
Parts rachetées durant l'exercice	-12 604,457	-1 725 778,60
Solde net des souscriptions/rachats	13 402,052	1 874 087,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	141 018,182	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 068 300,084	129 052 034,85
Parts rachetées durant l'exercice	-336 599,616	-42 843 578,74
Solde net des souscriptions/rachats	731 700,468	86 208 456,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 066 369,508	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	227 811,83 0,62
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	51,96 0,62
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	192 205,33 1,04
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	4 756 053,45 1,04

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/03/2024
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			202 102,01
	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	202 102,01
Obligations			1 711 359,11
	XS2634826031	BANCO NTANDER 4.25% 12-06-30	323 357,79
	XS2751667150	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	412 051,75
	FR001400KDS4	CA 5.5% 28-08-33 EMTN	975 949,57
TCN			
OPC			15 986 737,15
	LU2531478498	AF NET ZERO AMBITI GLB CORP BD Z EUR H C	3 839 815,00
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	4 360 997,20
	LU2608824228	AMUNDI PLANET II SEED SENIOR EUR HDG D	2 502 495,00
	FR001400BW39	AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND PART I-C	5 283 429,95
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			17 900 198,27

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 869 887,90	2 508 976,08
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 869 887,90	2 508 976,08

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 370,26	723 059,62
Total	7 370,26	723 059,62

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D		
Affectation		
Distribution	65,79	70,40
Report à nouveau de l'exercice	0,37	
Capitalisation		
Total	66,16	70,40
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	65,79	70,40
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	11,39	10,90

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	70 686,36	74 540,33
Total	70 686,36	74 540,33

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 791 762,78	1 711 303,18
Total	1 791 762,78	1 711 303,18

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,19	1,29
Total	1,19	1,29

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D		
Affectation		
Distribution	1,14	1,26
Report à nouveau de l'exercice	0,01	
Capitalisation		
Total	1,15	1,26
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	1,14	1,26
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,19	0,18

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	135,95	318,68
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 525 643,40	-10 807 541,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 525 507,45	-10 807 223,03

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 454,75	-1 860 465,28
Total	-6 454,75	-1 860 465,28

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	62,37	120,64
Capitalisation		
Total	62,37	120,64

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-133 591,08	-373 360,31
Total	-133 591,08	-373 360,31

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 385 537,88	-8 573 530,57
Total	-3 385 537,88	-8 573 530,57

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-0,74	-2,82
Total	-0,74	-2,82

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	14,63	15,31
Capitalisation		
Total	14,63	15,31

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	84 985 915,63	227 369 785,04	390 117 314,45	497 199 759,94	561 921 124,38
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C en EUR					
Actif net	63 419 992,35	97 631 629,05	92 699 527,24	85 626 094,78	1 037 346,70
Nombre de titres	6 214,09800	7 110,48300	6 283,63400	6 261,96600	67,33509
Valeur liquidative unitaire	10 205,82	13 730,66	14 752,53	13 673,99	15 405,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-97,93	1 304,24	489,78	-297,10	-95,86
Capitalisation unitaire sur résultat	63,21	24,17	59,62	115,46	109,45
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D en USD					
Actif net en USD			10 008,38	9 012,12	10 010,04
Nombre de titres			1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD			10 008,38	9 012,12	10 010,04
+/- values nettes unitaire non distribuées en EUR			300,54	120,64	62,37
Distribution unitaire sur résultat en EUR			36,66	70,40	65,79
Crédit d'impôt unitaire en EUR			7,94	10,47	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat en EUR					0,37

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PART I-USD C en USD					
Actif net en USD		117 868,93	1 198 906,28		
Nombre de titres		10,000	100,000		
Valeur liquidative unitaire en USD		11 786,89	11 989,06		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		768,68	357,77		
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		26,37	43,56		
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PART R1 en EUR					
Actif net	809 448,52	1 092 909,13	1 178 363,31		
Nombre de titres	100,000	100,000	100,000		
Valeur liquidative unitaire	8 094,48	10 929,09	11 783,63		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-352,95	1 037,11	389,90		
Capitalisation unitaire sur résultat	8,14	52,81	88,42		
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C en EUR					
Actif net	958 570,97	2 865 104,21	11 008 031,25	17 169 967,19	21 287 127,93
Nombre de titres	9 434,764	21 036,812	75 528,648	127 616,130	141 018,182
Valeur liquidative unitaire	101,59	136,19	145,74	134,54	150,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,97	12,96	4,85	-2,92	-0,94
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14	-0,22	0,01	0,58	0,50

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C en EUR					
Actif net	19 797 699,06	125 679 579,65	284 144 578,97	394 395 129,36	539 587 073,66
Nombre de titres	221 497,570	1 049 901,518	2 218 123,136	3 334 669,040	4 066 369,508
Valeur liquidative unitaire	89,38	119,70	128,10	118,27	132,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,29	11,40	4,26	-2,57	-0,83
Capitalisation unitaire sur résultat	0,09	-0,31		0,51	0,44
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C en EUR					
Actif net	102,45	138,21	148,88	138,28	156,13
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	102,45	138,21	148,88	138,28	156,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,85	13,37	5,00	-2,82	-0,74
Capitalisation unitaire sur résultat	0,76	0,30	0,72	1,29	1,19
Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D en EUR					
Actif net	102,28	136,41	146,44	135,31	151,40
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	102,28	136,41	146,44	135,31	151,40
+/- values nettes unitaire non distribuées		13,27	18,14	15,31	14,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,85				
Distribution unitaire sur résultat	0,88	0,43	0,71	1,26	1,14
Crédit d'impôt unitaire	0,16	0,13	0,13	0,17	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat					0,01

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AFRIQUE DU SUD				
ANGLOGOLD ASHANTI PLC	ZAR	18 987	392 428,54	0,07
BIDVEST GROUP	ZAR	10 067	119 374,62	0,02
NASPERS LTD-REG SHS	ZAR	3 312	543 744,76	0,10
TOTAL AFRIQUE DU SUD			1 055 547,92	0,19
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	848	175 536,00	0,03
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 484	412 255,20	0,07
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	4 129	441 637,84	0,08
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	5 872	275 749,12	0,05
DEUTSCHE BANK AG	EUR	13 592	198 198,54	0,03
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	18 478	415 755,00	0,07
FRESENIUS MEDICAL	EUR	13 031	464 555,15	0,08
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	6 292	468 754,00	0,09
KNORR-BREMSE AG	EUR	3 171	222 287,10	0,04
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	5 190	383 073,90	0,07
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	916	414 306,80	0,08
SAP SE	EUR	6 586	1 188 509,56	0,21
SIEMENS AG-REG	EUR	3 136	554 946,56	0,10
SIEMENS ENERGY AG	EUR	16 528	281 058,64	0,05
TOTAL ALLEMAGNE			5 896 623,41	1,05
ARABIE SAOUDITE				
ELM CO	SAR	546	129 269,85	0,02
TOTAL ARABIE SAOUDITE			129 269,85	0,02
AUSTRALIE				
AUST AND NZ BANKING GROUP	AUD	19 858	352 668,58	0,06
BRAMBLES LTD	AUD	91 324	890 925,49	0,16
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	AUD	3 868	281 177,40	0,05
CSL LTD	AUD	1 504	261 579,44	0,05
ENDEAVOUR GROUP LTD/AUSTRALI	AUD	52 824	175 819,41	0,03
FORTESCUE METALS GROUP	AUD	13 657	212 017,82	0,04
GOODMAN GRP UNIT	AUD	11 007	224 800,91	0,04
MACQUARIE GROUP	AUD	1 544	186 255,58	0,03
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	AUD	9 990	209 038,99	0,04
QBE INSURANCE GROUP	AUD	19 683	215 562,41	0,04
RIO TINTO LIMITED EX CRA LTD	AUD	2 260	166 225,26	0,03
STOCKLAND	AUD	61 081	178 950,04	0,03
TELSTRA CORP LIMITED	AUD	200 644	467 840,07	0,08
WESFARMERS LTD	AUD	8 842	365 334,38	0,06
WESTPAC BKG CORP	AUD	12 891	203 240,87	0,04
TOTAL AUSTRALIE			4 391 436,65	0,78

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	12 787	739 088,60	0,13
VERBUND	EUR	2 056	139 294,00	0,02
TOTAL AUTRICHE			878 382,60	0,15
BELGIQUE				
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	2 269	158 966,14	0,03
SYENSQO SA	EUR	1 694	148 699,32	0,03
UMICORE	EUR	16 670	333 316,65	0,06
TOTAL BELGIQUE			640 982,11	0,12
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	3 100	861 685,19	0,15
TOTAL BERMUDES			861 685,19	0,15
BRESIL				
ATACADA0 DISTRIBUICAO COMERC	BRL	201 700	508 540,70	0,09
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	104 500	231 771,18	0,04
BANCO DO BRASIL S.A.	BRL	110 600	1 158 374,40	0,21
BCO BRADESCO ADR REPR 1 PFD	USD	203 237	538 201,69	0,10
ITAU UNIBANCO	BRL	105 600	676 652,61	0,12
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	23 100	233 649,28	0,04
NATURA & CO HOLDING SA	BRL	94 700	313 214,21	0,05
RAIA DROGASIL	BRL	36 000	182 264,15	0,03
SABESP SANAEMENTO	BRL	45 700	716 017,39	0,13
TOTAL BRESIL			4 558 685,61	0,81
CANADA				
AG GROWTH INTERNATIONAL INC.	CAD	22 408	940 783,36	0,17
AGNICO EAGLE MINES	CAD	6 252	345 517,65	0,06
BANK OF MONTREAL	CAD	3 362	304 224,77	0,05
BK OF NOVA SCOTIA COM NPV	CAD	5 419	259 807,96	0,04
CAMECO CORP	CAD	27 219	1 092 112,32	0,19
CANADIAN IMP BANK COM NPV	CAD	9 300	436 969,55	0,08
GEORGE WESTON AB	CAD	1 704	213 376,01	0,04
GREAT WEST LIFECO INC	CAD	6 639	196 785,14	0,04
LOBLAWS COS	CAD	1 984	203 762,16	0,03
LUNDIN MINING CORP	CAD	32 767	310 742,81	0,05
METRO CLASS A SUB VTG	CAD	6 145	305 757,37	0,06
NORTHLAND POWER	CAD	13 672	207 021,12	0,04
NUTRIEN LTD	CAD	7 488	377 038,60	0,07
POWER CORP OK CANADA	CAD	6 315	164 107,90	0,03
RIOCAN REAL ESTATE INV.UNIT	CAD	39 945	504 812,97	0,09
ROYAL BK OF CANADA	CAD	5 514	515 444,87	0,09
SUN LIFE FINANCIAL SVSC CAN	CAD	4 200	212 399,59	0,04
TORONTO DOMINIUM BANK	CAD	25 131	1 405 719,64	0,26
WEST FRASER TIMBER	CAD	4 714	377 249,02	0,07

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WSP GLOBAL INC	CAD	3 332	514 698,82	0,09
TOTAL CANADA			8 888 331,63	1,59
CHILI				
EMBOTELLADORA ANDINA PFD - B	CLP	71 283	167 024,00	0,04
ENERSIS CHILE SA	CLP	3 160 888	175 751,10	0,03
TOTAL CHILI			342 775,10	0,07
CHINE				
CHINA LONGYUAN POWER GROUP COR	HKD	312 000	202 277,42	0,04
CHINA YANGTZE-A	CNY	129 300	411 638,36	0,07
INNER MONG. YILI INDUSTRIAL S.A	CNY	52 200	185 978,36	0,04
JIANGSU EXPRESSWAY CO LTD -H	HKD	246 000	233 120,18	0,04
KINGSOFT CORP LTD	HKD	46 800	133 436,66	0,02
MEITUAN-CLASS B	HKD	13 600	155 749,45	0,03
NETEASE.COM INC. / EX-ISHARES SP SMALL CAP 600	USD	5 839	559 408,64	0,10
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	80 000	645 012,45	0,11
PICC PROPERTY CASUALTY CL.H	HKD	256 000	312 558,93	0,06
SUNNY OPTICAL	HKD	36 400	172 040,39	0,03
TRIP.COM GROUP LTD-ADR	USD	7 315	297 273,47	0,05
TSINGTAO BREWERY H	HKD	72 000	458 275,90	0,08
TOTAL CHINE			3 766 770,21	0,67
COREE DU SUD				
CJ CORP EX CHEIL JEDANG CORP	KRW	4 147	348 542,52	0,07
COWAY	KRW	57 088	2 210 567,35	0,39
DONGBU INSURANCE CO LTD	KRW	2 863	189 626,12	0,04
DOOSAN	KRW	3 203	332 647,62	0,05
HANA FINANCIAL GROUP	KRW	24 323	985 332,85	0,18
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	2 525	411 585,68	0,07
HYUNDAI MOTOR PREF.	KRW	4 202	453 161,11	0,08
KB FINANCIAL GROUP	KRW	9 308	450 051,51	0,08
KIA CORPORATION	KRW	5 338	411 194,33	0,08
KOREA TELECOM CORPORATION	KRW	22 477	586 679,15	0,11
LG CORP	KRW	6 987	420 964,41	0,07
LG ELECTRONICS INC	KRW	7 015	467 039,44	0,08
LOTTE CORP	KRW	10 272	196 757,25	0,04
NCSOFT CORPORATION	KRW	735	104 137,01	0,02
SAMSUNG C&T	KRW	3 877	426 911,31	0,08
SAMSUNG ELECTRO-MECHANICS CO LTD	KRW	2 578	265 787,82	0,04
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	83 791	4 656 496,30	0,82
SAMSUNG FIRE&MARINE INSURANCE	KRW	2 213	470 316,72	0,08
SAMSUNG LIFE INSURANCE CO LTD	KRW	8 480	556 993,02	0,10
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	7 547	2 478 553,25	0,44
SHINHAN FINANCIAL GROUP	KRW	14 092	457 472,68	0,08
SK HYNIX INC	KRW	7 601	931 598,89	0,17
SK SQUARE CO LTD	KRW	7 983	431 558,03	0,08

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SK TELECOM	KRW	17 267	632 986,76	0,11
WOORI FINANCIAL GROUP INC	KRW	39 098	392 337,99	0,07
TOTAL COREE DU SUD			19 269 299,12	3,43
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	14 534	1 717 229,41	0,30
NOVOZYMES B	DKK	12 218	663 726,18	0,12
ORSTED	DKK	32 683	1 684 320,31	0,30
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	15 317	396 324,04	0,08
TOTAL DANEMARK			4 461 599,94	0,80
EMIRATS ARABES UNIS				
ABU DHABI ISLAMIC BANK	AED	51 263	144 766,92	0,03
ALDAR PROPERTIES PJSC	AED	308 694	434 319,85	0,08
TOTAL EMIRATS ARABES UNIS			579 086,77	0,11
ESPAGNE				
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	9 210	357 163,80	0,06
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 007	178 736,08	0,03
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	21 818	240 870,72	0,04
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	44 698	202 102,01	0,04
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	58 970	739 778,65	0,13
IBERDROLA SA	EUR	147 983	1 701 064,59	0,31
INDITEX	EUR	25 390	1 184 951,30	0,21
TELEFONICA SA	EUR	58 138	237 726,28	0,04
TOTAL ESPAGNE			4 842 393,43	0,86
ETATS-UNIS				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	5 576	586 822,37	0,11
ABBVIE	USD	16 813	2 834 858,61	0,50
ADOBE INC	USD	2 099	980 699,44	0,18
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	4 164	664 080,89	0,12
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	20 852	3 484 793,96	0,62
AECOM	USD	30 545	2 773 938,52	0,49
AFFILIATED MANAGERS GROUP	USD	3 216	498 688,44	0,08
AFLAC INC	USD	3 437	273 241,50	0,05
ALLSTATE CORP	USD	8 383	1 342 910,03	0,24
ALPHABET- A	USD	64 618	9 030 365,50	1,61
ALPHABET-C-	USD	22 808	3 215 505,63	0,57
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	2 262	476 884,06	0,09
AMERICAN INTERNATIONAL GROUP	USD	5 975	432 468,29	0,07
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	22 262	2 519 110,20	0,45
AMERIPRISE FINANCIAL INC	USD	475	192 832,41	0,03
AMGEN	USD	1 615	425 163,70	0,07
AMPHENOL CORP-CL A	USD	2 085	222 689,58	0,04
ANALOG DEVICES INC	USD	6 513	1 192 783,58	0,21
ANSYS	USD	818	262 941,56	0,05
APPLE INC	USD	79 856	12 679 358,22	2,26

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPLIED MATERIALS INC	USD	6 678	1 275 188,83	0,22
ARAMARK	USD	13 168	396 503,11	0,07
ARISTA NETWORKS INC	USD	945	253 732,50	0,05
AT AND T INC	USD	26 969	439 494,81	0,08
ATLISSIAN CORP -CLASS A	USD	997	180 115,44	0,03
AUTODESK	USD	6 136	1 479 571,41	0,26
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	1 649	381 315,98	0,07
AVALONBAY COMMUNITIES	USD	1 718	295 177,85	0,05
AXON ENTERPRISE INC	USD	1 146	332 000,44	0,05
BALL CORP	USD	3 114	194 221,33	0,03
BANK OF AMERICA CORP	USD	29 749	1 044 520,44	0,18
BANK OF NEW YORK MELLON	USD	42 752	2 280 898,37	0,41
BECTON DICKINSON	USD	995	227 974,77	0,04
BEST BUY CO INC	USD	12 358	938 635,87	0,17
BIOGEN IDEC INC	USD	766	152 937,57	0,03
BLACKROCK CL.A	USD	498	384 428,33	0,07
BLACKSTONE INC	USD	1 913	232 695,19	0,04
BOOKING HOLDINGS INC	USD	171	574 414,33	0,10
BOSTON PROPERTIES INC	USD	5 005	302 663,47	0,05
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	28 784	1 825 385,33	0,33
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	24 770	1 243 775,09	0,23
BROADCOM INC	USD	1 985	2 436 054,49	0,43
BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS	USD	958	181 718,41	0,03
BROWN-FORMAN CORP	USD	7 862	375 774,48	0,07
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	1 174	338 372,89	0,06
CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP	USD	33 031	1 421 556,37	0,25
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	USD	1 902	262 211,83	0,05
CARDINAL HEALTH	USD	4 389	454 749,17	0,08
CARRIER GLOBAL CORP-WI	USD	11 886	639 752,94	0,11
CATERPILLAR INC	USD	2 120	719 288,52	0,13
CBER GROUP A	USD	2 184	196 640,89	0,03
CDW CORP NEW	USD	3 140	743 656,67	0,13
CENTENE CORP	USD	19 618	1 425 574,67	0,26
CHARTER COMMUNICATIONS INC	USD	482	129 707,09	0,03
CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC CLASS A	USD	78	209 933,39	0,04
CISCO SYSTEMS	USD	50 923	2 353 302,71	0,42
CITIGROUP	USD	17 145	1 003 935,00	0,18
COGNIZANT TECHN.SOLUTIONS CORP CL.A	USD	17 191	1 166 600,36	0,21
COLGATE PALMOLIVE	USD	37 955	3 164 673,84	0,57
COMCAST CORP CLASS A	USD	45 656	1 832 581,11	0,33
CONSTELLATION BRANDS INC	USD	2 248	565 663,41	0,10
COPART	USD	5 477	293 729,48	0,05
CORTEVA INC-W/I	USD	13 618	727 175,98	0,13
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	714	211 945,61	0,03

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CROWN CASTLE INTL CORP	USD	8 870	869 177,87	0,15
CROWN HOLDINGS	USD	45 345	3 327 819,17	0,60
CUMMINS INC	USD	734	200 252,87	0,03
CVS HEALTH CORP	USD	12 939	955 569,11	0,17
DANAHER CORP	USD	6 259	1 447 219,89	0,26
DARLING INGREDIENTS INC	USD	17 202	740 800,94	0,13
DATADOG INC - CLASS A	USD	1 443	165 143,33	0,03
DECKERS OUTDOOR	USD	927	807 914,83	0,14
DEERE & CO	USD	3 865	1 469 916,76	0,26
DELL TECHNOLOGIES -C W/I	USD	2 424	256 113,56	0,04
DEXCOM	USD	1 442	185 190,19	0,04
DIGITAL REALTY TRUST	USD	4 620	616 171,11	0,11
DOLLAR TREE INC.	USD	1 550	191 094,91	0,04
DOORDASH INC - A	USD	1 732	220 910,19	0,04
DUPONT DE NEMOURS INC-WI	USD	2 417	171 584,62	0,03
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	3 757	1 087 721,07	0,20
EBAY INC	USD	11 167	545 735,43	0,10
ECOLAB INC	USD	14 651	3 132 329,54	0,56
EDISON INTL	USD	19 358	1 267 769,76	0,22
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	2 541	224 831,44	0,04
ELECTRONIC ARTS COM NPV	USD	1 597	196 179,62	0,04
ELEVANCE HEALTH INC	USD	2 765	1 327 558,43	0,23
ELI LILLY & CO	USD	4 871	3 508 743,67	0,62
EMERSON ELECTRIC	USD	5 496	577 181,78	0,10
ENPHASE ENERGY	USD	6 765	757 805,28	0,14
EQUIFAX INC	USD	713	176 612,74	0,04
EQUINIX INC	USD	2 608	1 993 019,11	0,36
EQUITABLE HOLDINGS INC	USD	19 070	671 158,06	0,12
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	9 727	1 388 349,12	0,25
ETSY INC	USD	2 631	167 409,56	0,03
EXELON CORP	USD	15 707	546 399,99	0,10
EXPEDIA GROUP INC	USD	1 238	157 902,31	0,03
EXPEDITORS INTL WASH INC	USD	1 978	222 653,20	0,04
FAIR ISAAC	USD	155	179 342,18	0,03
FASTENAL CO	USD	3 951	282 203,83	0,05
FIRST SOLAR INC	USD	14 240	2 225 659,26	0,40
FISERV INC	USD	4 065	601 544,72	0,11
FMC CORP.	USD	5 635	332 360,65	0,06
FORD MOTOR CO	USD	19 926	245 016,00	0,04
FORTINET	USD	7 701	487 088,25	0,08
FORTIVE	USD	2 464	196 253,04	0,04
FORTUNE BRANDS	USD	6 556	513 978,26	0,09
FOX CORP - CLASS A - W/I	USD	5 998	173 664,31	0,03
FREEMPORT-MCMORAN INC	USD	10 495	456 921,20	0,08

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GALLAGHER (ARTHUR J.)	USD	1 545	357 696,11	0,06
GARTNER INC.	USD	522	230 390,50	0,04
GE HEALTHCARE TECHNOLOG-W/I	USD	2 736	230 305,33	0,04
GENERAL ELECTRIC CO	USD	7 613	1 237 323,97	0,22
GENERAL MOTORS CO	USD	7 165	300 863,66	0,06
GENUINE PARTS CO	USD	2 456	352 322,30	0,06
GILEAD SCIENCES INC	USD	3 953	268 108,56	0,05
GLOBAL PAYMENTS	USD	1 396	172 767,93	0,03
GODADDY A	USD	2 356	258 898,22	0,05
GOLDMAN SACHS GROUP	USD	3 186	1 232 185,50	0,22
GRAPHIC PACKAGING HOLDING	USD	85 740	2 316 567,78	0,41
HARTFORD FINANCIAL	USD	5 499	524 696,25	0,09
HERSHEY FOODS CORP	USD	1 459	262 755,09	0,05
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	9 415	3 344 068,52	0,59
HOST HOTELS & RESORTS INC	USD	12 808	245 249,48	0,05
HP ENTERPRISE	USD	18 523	304 085,92	0,06
HUMANA INC	USD	460	147 677,04	0,03
IDEXX LABORATORIES INC	USD	383	191 475,18	0,03
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	690	171 433,06	0,04
INGERSOLL RAND INC	USD	13 472	1 184 413,33	0,21
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	22 971	2 923 059,75	0,52
INTL BUSINESS MACHINES CORP	USD	21 998	3 889 572,30	0,69
INTUIT INC	USD	1 049	631 342,59	0,11
INTUITIVE SURGICAL	USD	5 189	1 917 479,64	0,34
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	4 914	1 150 649,50	0,20
JOHNSON & JOHNSON	USD	15 954	2 336 817,83	0,42
JPMORGAN CHASE & CO	USD	15 549	2 883 763,61	0,51
JUNIPER NETWORKS INC	USD	7 716	264 773,11	0,05
KEURIG DR PEPPER INC	USD	14 598	414 556,17	0,07
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	7 896	1 143 311,56	0,20
KKR & Co Registered Shs	USD	3 081	286 932,39	0,05
KLA TENCOR	USD	309	199 868,64	0,03
LAM RESEARCH CORP	USD	463	416 515,66	0,07
LIBERTY MEDIA CORP-LIBER-NEW	USD	6 411	176 361,86	0,03
LKQ	USD	42 439	2 098 765,73	0,37
LOWE S COS INC COM	USD	3 791	894 149,47	0,16
LULULEMON ATHLETICA INC.	USD	354	128 046,39	0,02
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	3 377	644 068,94	0,11
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	7 594	498 391,41	0,09
MASTERCARD INC	USD	4 121	1 837 546,27	0,33
MCDONALD'S CORP	USD	5 214	1 361 191,94	0,24
MCKESSON CORP	USD	531	263 951,25	0,04
MERCADOLIBRE	USD	295	412 989,07	0,08
MERCK AND	USD	17 754	2 169 111,39	0,39

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
METLIFE INC	USD	4 392	301 380,67	0,05
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	17 502	1 910 472,94	0,34
MICROSOFT CORP	USD	41 312	16 093 319,11	2,87
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	10 724	695 074,07	0,12
MONGODB INC	USD	431	143 123,93	0,02
MOODY'S CORP	USD	547	199 062,42	0,04
MORGAN STANLEY	USD	5 801	505 761,26	0,09
MOSAIC CO/THE	USD	15 750	473 375,00	0,09
MOTOROLA SOL. WI	USD	917	301 404,31	0,06
NETFLIX INC	USD	2 330	1 310 258,24	0,23
NEUROCRINE BIOSCIENCES INC	USD	2 262	288 865,78	0,05
NEWMONT CORP	USD	6 892	228 712,30	0,04
NEWS CORP/NEW-CL A-W/I	USD	7 617	184 641,72	0,03
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	7 139	422 456,94	0,07
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	3 690	321 098,33	0,06
NVIDIA CORP	USD	15 392	12 877 403,26	2,29
OKTA INC	USD	3 774	365 588,78	0,07
ORACLE CORP COM	USD	7 213	838 911,97	0,15
ORMAT TECHNOLOGIES INC	USD	24 618	1 508 764,28	0,27
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	11 147	1 024 595,08	0,18
PACCAR INC	USD	3 800	435 909,26	0,07
PALANTIR TECHNOLOGIES INC-A	USD	9 969	212 395,08	0,03
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	896	235 722,67	0,05
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	805	414 269,40	0,08
PAYCHEX	USD	1 721	195 684,07	0,04
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	3 180	197 248,33	0,03
PENTAIR PLC	USD	21 392	1 692 344,89	0,30
PFIZER INC	USD	86 108	2 212 497,22	0,39
PINTEREST INC- CLASS A	USD	4 717	151 424,44	0,03
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	1 175	175 814,81	0,03
POOL CORP	USD	650	242 847,22	0,04
PPG INDUSTRIES INC	USD	2 585	346 820,83	0,07
PROCTER & GAMBLE CO	USD	22 224	3 338 744,44	0,59
PROLOGIS	USD	5 011	604 196,69	0,10
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	USD	2 306	250 670,74	0,04
PULTE GROUP	USD	3 613	403 518,57	0,08
PURE STORAGE INC - CLASS A	USD	16 519	795 206,31	0,14
QUALCOMM INC	USD	3 531	553 516,94	0,10
REGENERON PHARMA	USD	311	277 161,47	0,05
RELIANCE STEEL ALL	USD	1 130	349 651,30	0,06
RIVIAN AUTOMOTIVE INC-A	USD	7 472	75 757,78	0,01
ROCKWELL AUTOMATION INC	USD	4 040	1 089 790,00	0,19
RPM INTERNATIONAL INC	USD	2 638	290 546,39	0,05
SALESFORCE INC	USD	13 162	3 670 491,81	0,66

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SERVICENOW INC	USD	988	697 454,81	0,12
SHERWIN-WILLIAMS CO	USD	2 217	712 991,31	0,12
SKYWORKS SOLUTIONS INC.	USD	1 598	160 273,48	0,03
SNAP INC - A	USD	10 450	111 079,63	0,02
SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	1 200	179 555,56	0,03
SP GLOBAL	USD	3 600	1 418 166,67	0,25
SS AND C TECHNOLOGIES HOLDINGS	USD	4 416	263 201,78	0,05
STARBUCKS CORP	USD	12 362	1 046 077,02	0,19
STATE STREET CO	USD	2 911	208 406,04	0,03
STEEL DYNAMICS INC	USD	1 456	199 836,00	0,04
STRYKER CORP	USD	1 394	461 917,39	0,08
SUNRUN INC	USD	68 750	839 004,63	0,15
SYNCHRONY FINANCIAL	USD	21 956	876 613,63	0,16
SYNOPSYS INC	USD	484	256 116,67	0,05
SYSCO CORPORATION	USD	6 894	518 199,00	0,10
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	USD	1 320	181 487,78	0,03
TANGO HOLDINGS INC	USD	1 891	196 891,62	0,03
TARGET CORP	USD	7 705	1 264 262,08	0,23
TESLA INC	USD	12 456	2 027 444,67	0,36
TETRA TECH INC	USD	7 306	1 249 528,94	0,22
THE CIGNA GROUP	USD	3 133	1 053 587,29	0,19
THE KRAFT HEINZ COMPANY	USD	4 845	165 537,50	0,03
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	1 275	686 150,69	0,12
THE WALT DISNEY	USD	25 574	2 897 439,48	0,52
TJX COMPANIES INC	USD	2 885	270 922,87	0,05
TMOBILE US INC	USD	3 081	465 630,39	0,08
TRACTOR SUPPLY	USD	1 091	264 385,67	0,05
TRAVELERS COMPANIES INC	USD	2 091	445 576,61	0,08
TREX COMPANY	USD	8 886	820 720,83	0,15
TRIMBLE NAVIGATION	USD	16 275	969 869,44	0,17
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	9 809	699 254,55	0,12
UIPATH INC - CLASS A	USD	24 281	509 676,18	0,09
ULTA SALON COSMETICS & FRAGRANCE INC	USD	3 116	1 508 605,63	0,27
UNION PACIFIC CORP	USD	6 021	1 371 059,75	0,24
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	5 021	2 299 896,94	0,41
UNITED RENTALS INC	USD	493	329 173,36	0,06
UNIVERSAL DISPLAY	USD	4 409	687 681,53	0,12
US BANCORP	USD	6 324	261 743,33	0,05
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	1 959	420 259,92	0,08
VERALTO CORP-W/I	USD	28 257	2 319 690,39	0,42
VERISK ANLYTCS A	USD	991	216 304,10	0,03
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	18 159	705 510,78	0,12
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	725	280 608,56	0,05
VIATRIS INC	USD	25 705	284 183,06	0,05

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VISA INC CLASS A	USD	14 667	3 790 061,44	0,67
WABTEC	USD	1 450	195 588,89	0,04
WALGREENS BOOTS ALLIANCE	USD	7 120	142 993,33	0,02
WAL-MART IN COM USD0.10	USD	25 588	1 425 583,30	0,26
WASTE MANAGEMENT INC	USD	1 450	286 173,61	0,05
WATSCO INC	USD	417	166 788,42	0,03
WELLS FARGO & CO	USD	42 218	2 265 699,33	0,40
Welltower Inc	USD	3 140	271 668,15	0,05
WEYERHAEUSER CO	USD	24 219	805 281,75	0,14
WORKDAY INC-A	USD	2 298	580 351,39	0,10
WW GRAINGER INC	USD	422	397 500,56	0,07
XYLEM	USD	46 360	5 547 746,67	0,99
YUM BRANDS	USD	1 851	237 630,69	0,05
ZIMMER HOLDINGS INC	USD	1 497	182 938,94	0,03
ZOETIS INC	USD	3 836	601 008,85	0,11
ZSCALER INC	USD	2 968	529 375,78	0,09
TOTAL ETATS-UNIS			265 360 027,33	47,22
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	23 638	593 313,80	0,11
TOTAL FINLANDE			593 313,80	0,11
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	1 396	177 431,60	0,03
AIR LIQUIDE	EUR	1 936	373 338,24	0,06
ALSTOM	EUR	25 822	364 864,86	0,07
AXA	EUR	11 684	406 778,46	0,07
BNP PARIBAS	EUR	8 420	554 541,20	0,10
BOUYGUES	EUR	6 634	250 964,22	0,04
DANONE	EUR	10 130	606 685,70	0,11
DASSAULT SYST.	EUR	4 617	189 481,68	0,03
ELIS	EUR	39 762	837 387,72	0,15
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 025	214 942,50	0,04
GECINA SA	EUR	1 487	140 744,55	0,03
KLEPIERRE	EUR	18 755	450 120,00	0,08
L'OREAL	EUR	1 994	874 668,10	0,16
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 246	1 038 790,20	0,19
NEXTSTAGE EVERGREEN	EUR	17 103	2 264 095,14	0,40
PERNOD RICARD	EUR	1 339	200 783,05	0,03
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	6 865	693 708,25	0,12
SAINT-GOBAIN	EUR	7 502	539 618,86	0,10
SANOFI	EUR	4 247	386 307,12	0,07
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 191	668 993,15	0,12
VALEO SA	EUR	35 746	414 296,14	0,07
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	106 266	3 201 794,58	0,57
VINCI SA	EUR	1 595	189 422,20	0,04
TOTAL FRANCE			15 039 757,52	2,68

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
ALPHA SERVICES AND HOLDINGS	EUR	243 298	396 575,74	0,07
TOTAL GRECE			396 575,74	0,07
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	93 100	578 808,17	0,10
BANK OF CHINA HONG KONG HOLDINGS	HKD	67 200	166 558,02	0,02
CHINA EDUCATION GROUP HOLDINGS LTD	HKD	236 000	116 987,18	0,03
CHINA RESOURCES LAND LTD	HKD	270 500	792 053,88	0,15
CHIN OVER LAND AND INVE	HKD	156 500	208 480,28	0,03
HENDERSON LAND DEVELOPMENT	HKD	100 100	264 089,54	0,05
HKT LTD	HKD	149 100	161 049,98	0,02
SUN HUNG KAI PROPERTIES LTD	HKD	55 300	493 624,41	0,09
TOTAL HONG-KONG			2 781 651,46	0,49
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	106 600	885 963,41	0,16
CHAILEASE HOLDING COMPANY LTD	TWD	93 000	461 451,67	0,08
CHINA MEDICAL SY	HKD	196 000	190 607,57	0,04
JD.COM INC - CL A	HKD	11 300	144 248,78	0,02
KINGDEE INTL SOFTWARE GROUP	HKD	192 000	200 573,79	0,04
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	67 600	2 429 666,79	0,43
TOPSPORTS INTERNATIONAL HOLD	HKD	743 000	460 608,93	0,08
TOTAL ILES CAIMANS			4 773 120,94	0,85
INDE				
AXIS BANK LTD- GDR REG S	USD	6 945	407 054,17	0,07
DR. REDDY'S LABORATORIES-ADR	USD	3 400	230 916,67	0,04
HDFC BANK LTD-ADR	USD	5 537	286 949,90	0,05
INFOSYS TECHNOLOGIES LTD ADR	USD	69 479	1 153 480,06	0,21
TOTAL INDE			2 078 400,80	0,37
INDONESIE				
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	1 225 400	720 996,10	0,13
BANK NEGARA INDONESIA TBK	IDR	1 366 200	470 734,77	0,09
CIPUTRA DEVELOPMENT	IDR	8 064 100	612 222,44	0,11
PT SARANA MENARA NUSANTARA TBK	IDR	2 787 000	139 973,37	0,02
TOTAL INDONESIE			1 943 926,68	0,35
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	5 606	1 799 162,65	0,32
KERRY GROUP PLC-A	EUR	19 993	1 588 243,92	0,28
KINGSPAN GROUP	EUR	15 308	1 292 913,68	0,23
MEDTRONIC PLC	USD	4 630	373 615,28	0,07
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	32 267	1 363 926,09	0,24
WILLIS TOWERS WATSON PLC	USD	745	189 699,07	0,03
TOTAL IRLANDE			6 607 560,69	1,17

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	31 703	743 752,38	0,13
FERRARI NV	EUR	515	208 060,00	0,03
INTESA SANPAOLO	EUR	220 303	740 878,99	0,14
MEDIOBANCA SPA	EUR	31 675	437 431,75	0,08
POSTE ITALIANE	EUR	27 022	313 590,31	0,06
UNICREDIT SPA	EUR	9 407	330 891,23	0,05
TOTAL ITALIE			2 774 604,66	0,49
JAPON				
ADVANTEST	JPY	7 840	321 125,51	0,06
ASTELLAS PHARMA	JPY	15 610	155 190,25	0,02
AZBIL CORP.	JPY	9 590	244 601,25	0,05
CHIBA BANK JPY50	JPY	24 220	186 333,22	0,03
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	6 510	229 648,60	0,04
DAIICHI SANKYO	JPY	6 580	193 149,82	0,03
DAIWA HOUSE INDS	JPY	60 700	1 666 298,98	0,30
DENSO CORP	JPY	42 500	750 141,02	0,13
DISCO	JPY	770	259 991,58	0,04
FAST RETAILING	JPY	1 050	300 059,47	0,06
GLP J-REIT	JPY	315	244 364,42	0,05
HAMAMATSU PHOTONICS	JPY	4 550	147 924,84	0,02
HITACHI JPY50	JPY	2 590	217 955,85	0,04
HONDA MOTOR CO JPY50	JPY	27 440	312 839,56	0,06
JAPAN POST BANK COLTD	JPY	18 690	185 810,75	0,04
JAPAN REAL ESTATE INVESTMENT	JPY	50	164 879,60	0,03
JAPAN RETAIL FUND INVESTMENT	JPY	254	146 539,12	0,03
KDDI CORP	JPY	5 740	156 903,71	0,02
KOITO MANUFACTURING	JPY	11 270	140 312,54	0,02
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	35 764	1 368 397,05	0,24
M3 INC	JPY	11 480	152 338,48	0,03
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	42 200	650 997,90	0,11
MITSUBISHI HVY IND JPY50	JPY	33 600	280 595,11	0,05
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	JPY	25 690	241 257,40	0,05
MITSUI FUDOSAN CO JPY50	JPY	75 600	750 900,26	0,13
NEC CORP JPY50	JPY	3 150	212 277,14	0,03
NEC ELECTRONICS CORP	JPY	32 300	530 387,40	0,10
NINTENDO CO LTD	JPY	3 850	194 534,38	0,04
NIPPON TEL&TEL CP JPY50000	JPY	499 100	549 627,23	0,09
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	JPY	237	216 914,26	0,04
PAN PACIFIC INTERNATIONAL	JPY	7 910	193 814,90	0,04
RECRUIT HOLDINGS COLTD	JPY	4 830	195 885,96	0,04
SECOM CO	JPY	2 520	168 973,76	0,03
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	4 200	230 283,27	0,04
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	4 690	371 004,81	0,07
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	JPY	12 400	670 021,77	0,12

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	18 200	191 628,64	0,03
TOKIO MARINE HOLDINGS	JPY	7 490	216 516,90	0,04
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	5 700	1 369 094,16	0,24
TOYOTA MOTOR	JPY	41 790	973 081,74	0,18
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	3 010	190 228,24	0,03
YASKAWA ELETRIC CORPORATION	JPY	5 180	202 950,09	0,03
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	9 940	211 202,64	0,04
TOTAL JAPON			16 356 983,58	2,91
JERSEY				
APTIV PLC	USD	10 130	747 087,50	0,13
TOTAL JERSEY			747 087,50	0,13
LUXEMBOURG				
AON PLC/IRELAND-A	USD	1 405	434 145,00	0,08
BEFESA SA	EUR	19 752	629 693,76	0,11
SAMSONITE INTERNATIONAL SA	HKD	111 900	391 862,81	0,07
TOTAL LUXEMBOURG			1 455 701,57	0,26
MALAISIE				
CIMB GROUP HOLDINGS	MYR	225 000	288 311,99	0,05
MALAYSIA AIRPORTS HOLDINGS BHD	MYR	187 100	362 366,36	0,06
TOTAL MALAISIE			650 678,35	0,11
MAURICE				
MAKEMYTRIP	USD	14 102	927 728,80	0,17
TOTAL MAURICE			927 728,80	0,17
MEXIQUE				
ALSEA SAB DE CV	MXN	64 200	293 185,30	0,06
AMERICA MOVIL SAB DE CV	MXN	378 200	328 237,53	0,06
BOLSA MEXICANA VALORES A	MXN	116 300	239 836,56	0,04
FOMENTO ECONOMICO UNITS ADR	USD	8 446	1 018 759,65	0,18
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	MXN	48 400	475 520,60	0,08
TOTAL MEXIQUE			2 355 539,64	0,42
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	65 112	1 195 373,29	0,21
GJENSID FORSIKR	NOK	24 228	325 066,50	0,06
MOWI ASA	NOK	31 713	538 497,11	0,10
ORKLA ASA	NOK	26 704	174 448,36	0,03
SALMAR ASA	NOK	7 619	465 209,97	0,08
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	76 057	1 100 624,28	0,19
TOTAL NORVEGE			3 799 219,51	0,67
NOUVELLE-ZELANDE				
MERIDIAN ENERGY LTD	NZD	76 472	250 311,27	0,05
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			250 311,27	0,05
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	18 700	833 833,00	0,15
AERCAP HOLDINGS	USD	17 278	1 390 399,06	0,25

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIRBUS SE	EUR	1 511	257 957,92	0,05
AKZO NOBEL	EUR	4 388	303 561,84	0,05
ASML HOLDING NV	EUR	3 823	3 410 880,60	0,60
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	10 893	130 116,89	0,03
EXOR NV	EUR	1 763	181 677,15	0,03
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	7 571	209 868,12	0,04
NXP SEMICONDUCTO	USD	7 579	1 738 748,92	0,31
PROSUS NV	EUR	6 047	175 816,53	0,03
STELLANTIS NV	EUR	32 703	861 560,54	0,15
WOLTERS KLUWER	EUR	1 247	181 064,40	0,03
TOTAL PAYS-BAS			9 675 484,97	1,72
PHILIPPINES				
INTL CONTAINER TERMINAL SCES	PHP	118 580	621 101,52	0,11
TOTAL PHILIPPINES			621 101,52	0,11
POLOGNE				
BANK PEKAO SA	PLN	15 533	655 871,84	0,12
WARSAW STOCK EXCHANGE	PLN	30 970	304 468,52	0,05
TOTAL POLOGNE			960 340,36	0,17
REPUBLIQUE TCHEQUE				
KOMERCNI BANKA AS	CZK	7 517	249 714,47	0,04
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			249 714,47	0,04
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	11 389	374 193,82	0,07
ASTRAZENECA PLC	GBP	5 002	624 730,76	0,11
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	2 990	166 400,61	0,03
BT GROUP PLC	GBP	138 263	177 326,60	0,04
COMPASS GROUP PLC	GBP	8 477	230 330,09	0,04
DIAGEO	GBP	10 835	370 756,10	0,07
FERGUSON PLC	GBP	5 458	1 106 027,84	0,19
GSK PLC	GBP	16 430	328 350,17	0,06
HALEON PLC	GBP	44 029	171 542,90	0,03
HALMA PLC	GBP	104 768	2 901 814,42	0,51
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	71 680	518 976,78	0,09
INFORMA PLC	GBP	24 149	234 781,55	0,04
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	27 880	214 639,64	0,04
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	1 517	168 387,98	0,03
PEARSON ORD	GBP	51 205	624 078,72	0,11
PRUDENTIAL PLC	GBP	18 595	161 601,09	0,03
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	3 729	196 798,03	0,04
RELX PLC	GBP	19 798	792 892,59	0,14
RIO TINTO PLC	GBP	6 705	393 461,43	0,07
ROYALTY PHARMA PLC- CL A	USD	6 503	182 866,77	0,03
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	44 069	1 273 178,90	0,23
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	27 464	318 536,78	0,06

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNILEVER PLC	EUR	8 956	416 633,12	0,07
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	167 811	2 019 738,22	0,36
VODAFONE GROUP PLC	GBP	210 264	173 287,34	0,03
TOTAL ROYAUME-UNI			14 141 332,25	2,52
SINGAPOUR				
CAPITALAND ASCENDAS REIT	SGD	332 010	630 968,20	0,11
KEPPEL CORP. LTD	SGD	70 350	354 271,89	0,06
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS	SGD	295 600	513 099,38	0,09
UNITED OVS BANK	SGD	8 540	171 731,60	0,03
TOTAL SINGAPOUR			1 670 071,07	0,29
SUEDE				
HENNES AND MAURITZ B	SEK	44 120	666 995,98	0,12
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	27 472	344 827,36	0,06
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	27 030	384 571,27	0,07
TOTAL SUEDE			1 396 394,61	0,25
SUISSE				
ABB LTD	CHF	4 122	177 507,66	0,03
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	3 702	135 711,46	0,03
CHUBB LIMITED	USD	3 113	746 918,23	0,13
GIVAUDAN-REG	CHF	54	222 939,09	0,04
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	531	137 014,65	0,03
NOVARTIS AG-REG	CHF	8 838	793 807,31	0,13
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	3 251	767 673,81	0,13
SIKA AG-REG	CHF	759	209 578,41	0,03
SWISS RE AG	CHF	2 838	338 284,35	0,06
TE CONNECTIVITY LTD	USD	4 546	611 352,81	0,11
UBS GROUP AG	CHF	15 133	431 549,13	0,08
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	621	310 452,12	0,06
TOTAL SUISSE			4 882 789,03	0,86
TAIWAN				
DELTA ELECTRONIC INDUSTRIAL	TWD	144 000	1 426 928,50	0,25
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	41 057	5 172 041,53	0,92
UNI-PRESIDENT ENTERPRISES CORP	TWD	149 000	329 350,84	0,06
UNITED MICROELECTRONICS CORP	TWD	331 000	497 978,37	0,10
TOTAL TAIWAN			7 426 299,24	1,33
THAILANDE				
BANGKOK CHAIN HOSPITAL-FOREIGN	THB	598 300	312 765,15	0,06
CP ALL PUBLIC FOREIGN	THB	481 600	666 062,71	0,12
KASIKORN BANK PUBLIC COMPANY LIMITED FOREIGN	THB	75 400	237 260,35	0,04
TOTAL THAILANDE			1 216 088,21	0,22
TURQUIE				
COCA COLA ICE SAN	TRY	7 700	123 851,79	0,02
TOTAL TURQUIE			123 851,79	0,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			431 818 526,90	76,85
TOTAL Actions et valeurs assimilées			431 818 526,90	76,85

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	5 892 975,79	5 017 515,31	0,89
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	500 000	513 066,65	0,09
FRESENIUS SE 5.125% 05-10-30	EUR	600 000	661 010,03	0,12
MERCEDESBEZ GROUP AG 0.75% 10-09-30	EUR	973 000	852 605,19	0,15
RWE AG 3.625% 10-01-32 EMTN	EUR	650 000	658 653,88	0,12
RWE AG 4.125% 13-02-35 EMTN	EUR	230 000	240 494,24	0,04
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	300 000	320 198,93	0,06
TOTAL ALLEMAGNE			8 263 544,23	1,47
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	200 000	212 028,29	0,04
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	200 000	225 163,64	0,04
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.05% 01-09-27	EUR	1 000 000	877 164,09	0,15
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	200 000	199 950,33	0,04
TOTAL AUTRICHE			1 514 306,35	0,27
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	5 999 387	4 408 764,93	0,78
TOTAL BELGIQUE			4 408 764,93	0,78
BRESIL				
BRAZILIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.25% 18-03-31	USD	2 000 000	1 894 252,06	0,33
TOTAL BRESIL			1 894 252,06	0,33
COTE D'IVOIRE				
AFRICAN DEVELOPMENT BANK 0.375% 11-04-24	SEK	6 000 000	521 014,26	0,09
TOTAL COTE D'IVOIRE			521 014,26	0,09
DANEMARK				
NORDJYSKE BANK AS 5.125% 01-05-34	EUR	230 000	237 028,07	0,04
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-31	EUR	180 000	187 189,68	0,04
TOTAL DANEMARK			424 217,75	0,08
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 4.125% 07-08-29	EUR	300 000	319 628,68	0,05
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	100 000	109 037,46	0,02
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	200 000	213 542,78	0,03
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	200 000	209 421,94	0,04
BANCO NTANDER 4.25% 12-06-30	EUR	300 000	323 357,79	0,05
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	300 000	326 432,57	0,06
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	400 000	412 051,75	0,08
CAIXABANK 4.375% 29-11-33 EMTN	EUR	400 000	428 683,51	0,08
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	600 000	625 465,60	0,11
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	800 000	845 117,04	0,16

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	3 118 000	2 085 122,03	0,37
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.201% 21-08-27	EUR	900 000	845 696,46	0,15
TOTAL ESPAGNE			6 743 557,61	1,20
ETATS-UNIS				
ASTRAZENECA FINANCE LLC 4.85% 26-02-29	USD	600 000	559 888,11	0,10
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.125% 29-05-28	EUR	280 000	290 368,60	0,05
EQUINIX 1.0% 15-09-25	USD	1 100 000	953 356,38	0,17
GEN.ELEC.CAP. 4,125% 19/09/35	EUR	800 000	861 340,76	0,15
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	700 000	706 298,56	0,13
IHG FINANCE LLC 4.375% 28-11-29	EUR	400 000	420 222,45	0,08
INTL FINA COR 2.125% 07-04-26	USD	545 000	485 209,84	0,08
JPM CHASE 1.001% 25-07-31 EMTN	EUR	1 100 000	958 141,11	0,17
STARBUCKS 4.9% 15-02-31	USD	914 000	849 219,31	0,15
VERALTO CORPORATION 4.15% 19-09-31	EUR	220 000	231 085,40	0,04
TOTAL ETATS-UNIS			6 315 130,52	1,12
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	240 000	249 321,61	0,05
TOTAL FINLANDE			249 321,61	0,05
FRANCE				
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.375% 02-05-30	EUR	700 000	753 986,85	0,13
BPCE 0.125% 04-12-24	EUR	1 900 000	1 856 828,47	0,33
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	900 000	975 949,57	0,18
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	800 000	835 561,57	0,15
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	2 500 000	2 243 051,14	0,40
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.125% 01-02-34	EUR	400 000	422 516,59	0,08
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01-12-32	EUR	1 500 000	1 604 179,49	0,29
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	500 000	507 582,71	0,09
EDF 3.625% 13-10-25	USD	1 100 000	1 009 942,54	0,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	4 084 323	3 508 717,46	0,63
ICADE 0.625% 18-01-31	EUR	4 000 000	3 182 939,10	0,57
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	400 000	417 690,95	0,08
INDIGO GROUP 4.5% 18-04-30	EUR	400 000	424 259,39	0,07
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	300 000	314 015,40	0,05
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	14 000	14 878,30	
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 192 393,23	0,56
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 10-01-31	EUR	400 000	403 050,02	0,07
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12-06-28	EUR	400 000	414 638,95	0,07
SG 4.75% 28-09-29	EUR	600 000	637 889,01	0,11
SOGECAP 6.5% 16-05-44	EUR	200 000	228 284,16	0,04
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	300 000	328 512,43	0,06
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	600 000	606 060,58	0,11
TOTAL FRANCE			23 882 927,91	4,25
HONG-KONG				
HONG KONG MONETARY AUTHORITY HONG 3.875% 11-01-25	EUR	900 000	906 977,09	0,17
TOTAL HONG-KONG			906 977,09	0,17

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	EUR	400 000	422 625,75	0,08
TOTAL IRLANDE			422 625,75	0,08
ITALIE				
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	180 000	187 785,39	0,04
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	400 000	407 923,39	0,08
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	3 662 000	2 392 009,40	0,42
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	170 000	171 033,63	0,04
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	150 000	157 822,39	0,03
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	260 000	273 833,18	0,04
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 25-09-30	EUR	400 000	330 866,41	0,05
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	EUR	150 000	153 647,04	0,03
TOTAL ITALIE			4 074 920,83	0,73
JAPON				
NTT FINANCE 3.359% 12-03-31	EUR	400 000	403 435,28	0,07
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 4.492% 12-06-30	EUR	660 000	721 819,95	0,13
TOTAL JAPON			1 125 255,23	0,20
LUXEMBOURG				
AMUNDI REAL ASSETS COMPANY AUTRE V 26-01-50	EUR	2 700 000	2 661 816,87	0,47
BANQ EUR 1.25% 13-11-26 EMTN	EUR	15 000 000	14 507 651,08	2,58
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.0% 15-11-27	EUR	1 688 000	1 532 515,72	0,27
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.01% 15-11-30	EUR	5 000 000	4 205 212,56	0,75
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	1 250 000	1 276 166,95	0,23
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 16-01-34	EUR	2 000 000	2 005 960,49	0,36
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	500 000	514 601,20	0,09
TOTAL LUXEMBOURG			26 703 924,87	4,75
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 4.4899% 25-05-32	EUR	135 000	138 554,35	0,02
TOTAL MEXIQUE			138 554,35	0,02
NORVEGE				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	290 000	291 514,76	0,05
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	EUR	270 000	282 269,18	0,05
TOTAL NORVEGE			573 783,94	0,10
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL NV 2.0% 28-03-32	EUR	500 000	450 735,31	0,08
BMW INTL INVESTMENT 5.5% 06-06-26	GBP	800 000	992 179,00	0,18
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	283 000	271 300,34	0,04
HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31	EUR	170 000	184 122,96	0,03
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	800 000	782 613,51	0,14
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	500 000	505 722,63	0,09
KONINKLIJKE PHILIPS NV 4.25% 08-09-31	EUR	1 600 000	1 684 086,02	0,30
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	1 000 000	937 047,25	0,17
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	EUR	200 000	220 472,86	0,04

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NN GROUP NV 6.375% PERP	EUR	400 000	403 512,79	0,07
RANDSTAD NV 3.61% 12-03-29	EUR	400 000	403 010,16	0,07
SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27	EUR	120 000	123 704,64	0,03
SANDOZ FINANCE BV 4.22% 17-04-30	EUR	230 000	241 722,14	0,04
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	300 000	310 751,63	0,06
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.0% 22-11-28	EUR	400 000	402 198,57	0,07
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	800 000	842 176,92	0,15
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-07-29	EUR	800 000	800 924,41	0,14
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	400 000	452 095,88	0,08
TOTAL PAYS-BAS			10 008 377,02	1,78
PHILIPPINES				
Asian Development Bank ADB 2.55% 10-01-31	EUR	400 000	398 107,15	0,07
TOTAL PHILIPPINES			398 107,15	0,07
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	400 000	383 441,26	0,06
TOTAL PORTUGAL			383 441,26	0,06
ROUMANIE				
GLOBALWORTH REAL ESTATE INVESTMENTS 2.95% 29-07-26	EUR	1 000 000	914 641,15	0,16
TOTAL ROUMANIE			914 641,15	0,16
ROYAUME-UNI				
HBOS PLC 4.50% 18/03/30	EUR	192 000	191 874,61	0,03
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	600 000	625 987,66	0,12
NATWEST MKTS 4.25% 13-01-28	EUR	300 000	311 493,95	0,06
WPP FINANCE 2013 3.625% 12-09-29	EUR	400 000	400 948,28	0,07
TOTAL ROYAUME-UNI			1 530 304,50	0,28
SINGAPOUR				
VENA ENERGY CAPITAL PTE 3.133% 26-02-25	USD	900 000	813 943,25	0,15
TOTAL SINGAPOUR			813 943,25	0,15
SUEDE				
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	200 000	208 916,42	0,04
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	700 000	709 417,23	0,12
TELEFON AB LM ERICSSON 5.375% 29-05-28	EUR	160 000	170 192,66	0,03
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	170 000	171 922,45	0,03
TOTAL SUEDE			1 260 448,76	0,22
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			103 472 342,38	18,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			103 472 342,38	18,41
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	41,868	4 360 997,20	0,78
AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND PART I-C	EUR	50,322	5 283 429,95	0,94
TOTAL FRANCE			9 644 427,15	1,72

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
AF NET ZERO AMBITI GLB CORP BD Z EUR H C	EUR	3 500	3 839 815,00	0,68
AMUNDI PLANET II SEED SENIOR EUR HDG D	EUR	250	2 502 495,00	0,45
TOTAL LUXEMBOURG			6 342 310,00	1,13
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			15 986 737,15	2,85
TOTAL Organismes de placement collectif			15 986 737,15	2,85
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0624	USD	-14	-27 343,75	-0,01
EC EURUSD 0624	USD	37	-31 689,81	-0,01
EURO BOBL 0624	EUR	322	76 070,00	0,01
EURO BUND 0624	EUR	13	9 100,00	0,01
EURO STOXX 50 0624	EUR	-19	-30 590,00	
FV CBOT UST 5 0624	USD	315	24 189,81	0,01
KOSPI2 INDEX 0624	KRW	93	229 052,36	0,04
LIFFE LG GILT 0624	GBP	52	18 971,87	
MME MSCI EMER 0624	USD	-114	-28 657,41	
MSCI WORLD 10 0624	USD	59	60 811,48	0,01
SP 500 MINI 0624	USD	3	11 604,17	
US 10YR NOTE 0624	USD	158	67 433,45	0,01
US 10Y ULT 0624	USD	-70	21 875,00	
XEUR FGBX BUX 0624	EUR	-19	-54 340,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			346 487,17	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			346 487,17	0,06

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré				
AUDUSD C0.68 0424	AUD	-30 000 000	-423,18	
AUDUSD C0.68 0424	AUD	30 000 000	423,18	
EURGBP C0.87 0424	EUR	-20 000 000	-9 357,03	
EURGBP C0.87 0424	EUR	20 000 000	9 357,03	
EURUSD C1.09 0324	EUR	-20 000 000	-56,00	
EURUSD C1.09 0324	EUR	20 000 000	56,00	
EURUSD P1.06 0325	EUR	-16 000 000	-184 147,75	-0,03
EURUSD P1.06 0325	EUR	16 000 000	182 351,01	0,04
EURUSD P1.06 0325	EUR	16 000 000	184 147,75	0,03
USDJPY P138 0824	USD	24 000 000	67 142,23	0,01
USDJPY P 140 05/24	USD	10 000 000	2 875,93	
USDJPY P 140 05/24	USD	-10 000 000	-2 875,93	
USDJPY P142 0524	USD	5 500 000	3 839,81	
USDJPY P142 0924	USD	13 000 000	91 765,56	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché de gré à gré			345 098,61	0,06
TOTAL Engagements à terme conditionnels			345 098,61	0,06
TOTAL Instruments financier à terme			691 585,78	0,12
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	KRW	-333 030 675	-229 052,36	-0,04
APPEL MARGE CACEIS	USD	-106 080,51	-98 222,69	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-240	-240,00	
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-16 220	-18 971,87	
TOTAL Appel de marge			-346 486,92	-0,06
Créances			365 232 578,93	64,99
Dettes			-361 650 119,44	-64,36
Comptes financiers			6 715 959,60	1,20
Actif net			561 921 124,38	100,00

Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D	EUR	1,000	151,40
Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-C	EUR	1,000	156,13
Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE P-C	EUR	141 018,182	150,95
Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PERI-C	EUR	4 066 369,508	132,69
Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I-C	EUR	67,33509	15 405,73
Parts AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D	USD	1,000	10 010,04

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE I USD-D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	65,79	EUR		
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	65,79	EUR		

Décomposition du coupon : Part AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE S2-D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,14	EUR		
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1,14	EUR		

OPCVM AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Annexe(s)

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013379302 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et régie par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 600	€2 540
	Rendement annuel moyen	-74,0%	-24,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 560	€9 000
	Rendement annuel moyen	-14,4%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 690	€14 300
	Rendement annuel moyen	6,9%	7,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 450	€16 750
	Rendement annuel moyen	34,5%	10,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2015 et 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€116	€846
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,66% avant déduction des coûts et de 7,42% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts		
administratifs ou d'exploitation	0,63% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	62,70 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,35 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	13,60 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013379336 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjuguée à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 530	€2 480
	Rendement annuel moyen	-74,7%	-24,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 310	€8 700
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-2,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 370	€13 680
	Rendement annuel moyen	3,7%	6,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 070	€16 020
	Rendement annuel moyen	30,7%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2015 et 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€393	€1 283
Incidence des coûts annuels**	4,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,58% avant déduction des coûts et de 6,47% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	101,11 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,37 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	3,51 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - S2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013379344 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjuguée à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 470	€2 420
	Rendement annuel moyen	-75,3%	-24,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€8 580
	Rendement annuel moyen	-18,5%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€13 750
	Rendement annuel moyen	1,8%	6,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 820	€16 120
	Rendement annuel moyen	28,2%	10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2015 et 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€598	€1 227
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,79% avant déduction des coûts et de 6,58% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	39,24 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	37,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	21,76 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - S2 (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013379369 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjuguée à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 470	€2 420
	Rendement annuel moyen	-75,3%	-24,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€8 500
	Rendement annuel moyen	-18,5%	-3,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€13 740
	Rendement annuel moyen	1,8%	6,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 760	€16 020
	Rendement annuel moyen	27,6%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2015 et 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€592	€1 181
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,71% avant déduction des coûts et de 6,56% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	40,00 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	37,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	14,92 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - PERI (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013436052 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjuguée à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

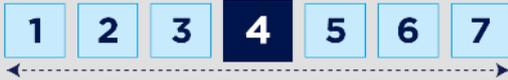
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 330	€2 280
	Rendement annuel moyen	-76,7%	-25,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 670	€8 040
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 610	€12 670
	Rendement annuel moyen	-3,9%	4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 050	€14 850
	Rendement annuel moyen	20,5%	8,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2014 et 31/01/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 129	€1 932
Incidence des coûts annuels**	11,4%	3,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,61% avant déduction des coûts et de 4,85% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	93,24 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	35,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I - USD (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013525912 - Devise : USD

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjuguée à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 USD	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$2 510	\$2 640
	Rendement annuel moyen	-74,9%	-23,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$7 670	\$8 760
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$10 460	\$12 960
	Rendement annuel moyen	4,6%	5,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$14 580	\$18 200
	Rendement annuel moyen	45,8%	12,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 30/06/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 USD sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 USD	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	\$111	\$736
Incidence des coûts annuels**	1,1%	1,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,49% avant déduction des coûts et de 5,32% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	71,70 USD
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,35 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I - USD (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001NF4 - Devise : USD

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et régie par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a un double objectif :

- Un objectif financier : de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

- Un objectif extra-financier :

- obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le processus d'investissement repose sur la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite suivant : 75% MSCI ACWI (en euros, dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI EUR IG Corporate Bond Index. Cet indice a notamment vocation à évaluer l'intégration ESG et l'amélioration du profil ESG du fonds, et ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manoeuvre utilisées dans la gestion du portefeuille. A des fins de diversification, l'équipe de gestion pourra également sélectionner des titres n'appartenant pas à cet univers.

La sélection de valeurs conjuguée à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur nos analyses de l'environnement économique et financier ainsi que des fondamentaux des émetteurs, et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi. La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. Au minimum 90% des titres en direct du portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc

représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

- La première étape consiste à mettre en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs discrétionnaire et flexible, sans référence à un indice de référence, au sein d'un univers large et diversifié. La stratégie d'allocation du portefeuille entre les différents marchés est ainsi pilotée activement par l'équipe de gestion, en lien avec notre analyse du contexte économique et financier.

- La seconde étape met l'accent sur l'analyse extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du fonds, tant sur le plan de leur profil ESG que sur des mesures plus spécifiquement liées à leur empreinte carbone. L'équipe s'appuie dans ce cadre sur les travaux des analystes ESG du groupe ainsi que sur des outils et méthodologies propriétaires.

- L'étape finale consiste en premier lieu à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques (ESG) : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr), exclusions spécifiques à l'objectif durable du fonds (activités non-alignées avec les Accords de Paris sur le Climat et/ou controversées) et enfin exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat. L'équipe de gestion sélectionne par la suite les titres éligibles combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Enfin, elle s'assure de l'alignement du portefeuille final avec son double objectif financier et extra-financier (décrit précédemment).

L'exposition aux actions pourra varier dans une fourchette de 50% à 120% de l'actif et se fera via OPC, titres vifs et/ou instruments financiers à terme. La répartition entre grandes, moyennes et petites capitalisations n'est pas prédéfinie, elle sera fonction des anticipations du gérant sans limite préalable. Le fonds pourra également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres ou assimilés (actions, obligations...) non cotés, notamment dans une stratégie d'accompagnement d'émetteurs considérés comme apporteurs de solutions dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Le fonds pourra s'exposer jusqu'à 100% de son actif net, en direct ou au travers d'OPC, dans des obligations d'Etat de la zone euro et des obligations d'Etat internationales hors zone euro de toute notation ; dans des obligations émises par des émetteurs privés, y compris subordonnées, libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques dont les marchés de dettes émergentes (y compris Devises Locales). Ces obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds pourra s'exposer via OPC dans la limite de 10% de l'actif net. Au moins 90% des OPC dans lesquels le fonds investit disposent du label ISR. Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net, jusqu'à 200%.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure")).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de

l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 USD	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$2 490	\$2 640
	Rendement annuel moyen	-75,1%	-23,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$7 450	\$8 550
	Rendement annuel moyen	-25,5%	-3,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$10 460	\$12 670
	Rendement annuel moyen	4,6%	4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$14 490	\$17 910
	Rendement annuel moyen	44,9%	12,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2018 et 31/07/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 USD sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 USD	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	\$102	\$659
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,92% avant déduction des coûts et de 4,85% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 USD
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation		
Coûts de gestion	0,63% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	62,60 USD
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	39,35 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE

Identifiant d'entité juridique :
21380077NQ3X7JBSLR76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57,57 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **75% MSCI ACWI + 25% MSCI EUR IG CORPORATE BOND INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,456 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,019 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de **0,57 (D)** et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de **0,07 (D+)**.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et

2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
MICROSOFT CORP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	2,86 %
EIB 1.25% 11/26	Quasi-Etats	Supranationaux		2,58 %
NVIDIA CORP	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	États-Unis	2,29 %

savoir: du
01/04/2023 au
31/03/2024

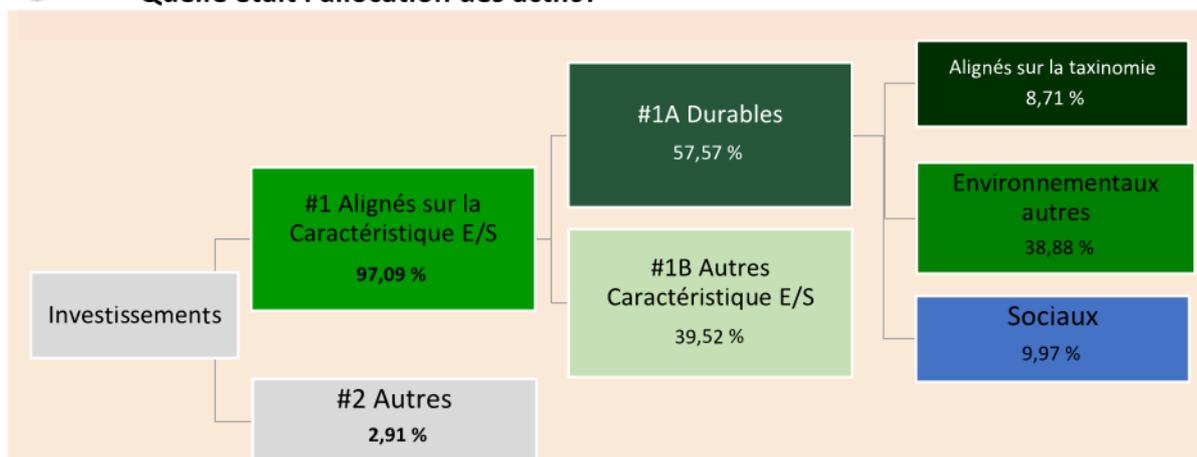
APPLE INC	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	États-Unis	2,26 %
ALPHABET INC CL A	Services de communication	Médias et Divertissement	États-Unis	1,61 %
XYLEM INC	Industrie	Biens d'équipement	États-Unis	0,99 %
AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I	Finance	Fonds	France	0,94 %
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Taiwan	0,92 %
DBR 0% 08/31 G	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	0,89 %
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	Corée	0,83 %
EU 0.4% 02/37 NGEU	Quasi-Etats	Supranationaux		0,79 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	0,78 %
EIB 0.01% 11/30 EMTN	Quasi-Etats	Supranationaux		0,75 %
INTL BUSINESS MACHINES CORP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	0,69 %
AM FD NET ZERO AMB GBL CORP BD Z EUR HGD	Finance	Fonds	Luxembourg	0,68 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	7,83 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	7,64 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	7,06 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	5,95 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Supranationaux</i>	5,22 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	4,77 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	4,67 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	4,37 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	4,26 %
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	3,29 %

<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>2,89 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>2,85 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	<i>2,84 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>2,32 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>2,22 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>1,91 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>1,84 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>1,68 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	<i>1,67 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>1,66 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>1,62 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>1,57 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Services d'eau</i>	<i>1,41 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>1,37 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	<i>1,28 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>1,15 %</i>

<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>1,14 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	<i>1,07 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	<i>1,06 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>0,97 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>0,96 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>0,90 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,72 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>0,68 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>0,67 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	<i>0,59 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>0,57 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,54 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Souverains</i>	<i>0,52 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,47 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>0,43 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>0,38 %</i>

Énergie	Pétrole et Gaz	0,30 %
Corporates	Communications	0,29 %
Corporates	Transport	0,16 %
Matériaux	Papier et Industrie du Bois	0,14 %
Corporates	Assurance	0,11 %
Corporates	Industrie de base	0,08 %
Forex	Forex	-0,20 %
Liquidités	Liquidités	2,10 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 8,71 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles

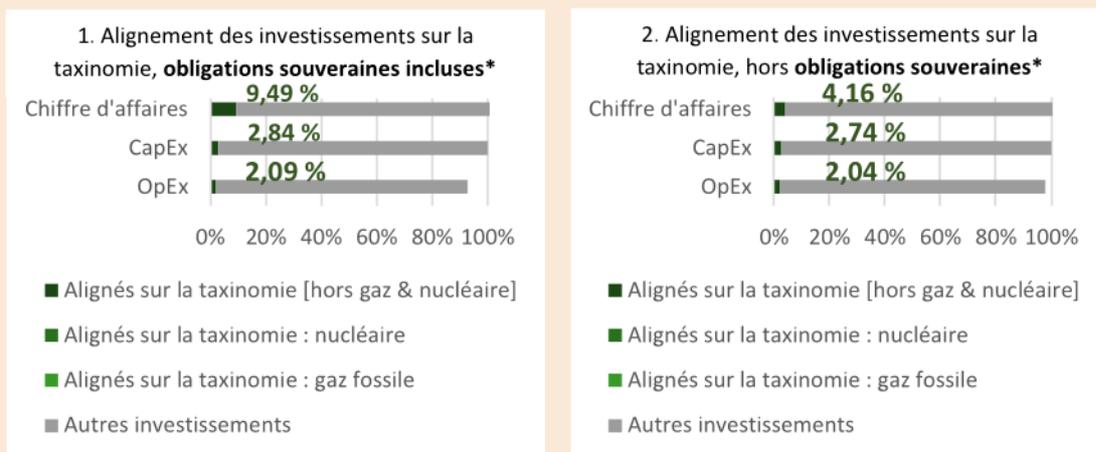
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,66 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **38,88 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **9,97 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille prenait en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et dispose d'un objectif quantitatif de réduction d'émission à l'horizon 2030.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait pas en compte l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds appartient à la gamme « Ambition Net Zéro » d'Amundi et intègre dans son processus d'investissement des objectifs et restrictions visant à offrir aux investisseurs institutionnels et aux particuliers la possibilité d'investir dans les sociétés les plus à même de participer à la transition vers une économie décarbonée d'ici 2050, et promeut les caractéristiques de durabilité suivantes :

1. Des objectifs de réduction d'émissions du portefeuille alignés avec les exigences de l'Accord de Paris ;
2. Un niveau d'exposition minimum aux secteurs à forts enjeux climatiques par rapport à l'univers de référence ;
3. Des règles d'exclusion relatives aux enjeux climatiques spécifiques au fonds ;
4. Un engagement avec les entreprises du portefeuille les plus émettrices afin de rendre possible et d'accélérer la réalisation des objectifs climatiques.

Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE - I, vous investissez sur les marchés internationaux d'actions, de taux et de devises et accédez à des expertises variées allant des investissements thématiques au financement des sociétés non cotées, au travers d'une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

Le fonds a pour objectif financier de participer à la performance des marchés internationaux, principalement actions, obligataires et de devises. La gestion cherchera notamment à tirer parti de la dynamique des titres liés à des enjeux mondiaux de long terme, et plus particulièrement au climat.

Le fonds vise également l'atteinte des objectifs extra-financier suivants:

- Obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés ;
- Réduire l'intensité carbone du portefeuille dans un objectif d'atteindre la neutralité à horizon 2050. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB), qui associe une réduction initiale de -30% à une réduction progressive de -7% par an en moyenne ultérieurement.

Le fonds prend en compte dans sa stratégie l'alignement des encours de son portefeuille avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable) :

- Au moins 7% de réduction annuelle de l'intensité carbone de l'indice, en ligne avec le scénario 1.5°C du GIEC. L'exposition aux secteurs à forts enjeux pour le climat devra aussi être équivalent à l'exposition de l'univers de référence ;
- Objectif global de 50% de réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers d'investissement.

Objectif quantitatif à l'horizon 2025 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable) :

- Au moins 7% de réduction annuelle de l'intensité carbone de l'indice, en ligne avec le scénario 1.5°C du GIEC. L'exposition aux secteurs à forts enjeux pour le climat devra aussi être équivalent à l'exposition de l'univers de référence.

Objectif global de 50% de réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers d'investissement :

- Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2025 et 2030 ;
- Intensité carbone pour les niveaux 1, 2 en entier et les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang pour le niveau 3 (tCO₂eq / €m de Valeur d'Entreprise)

Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES :

- €1327m

Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours

- 100%

Taux de couverture des données carbone :

- 95%

Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur :

- Pour la quantification des résultats, les fournisseurs d'indices CTB et PAB fournissent un rapport de décarbonisation de façon régulière, soit via leur site internet soit directement à Amundi. Dans le cadre de cet indice, la quantification des résultats est disponible dans le [rapport public du fournisseur de données](#).

Méthodologie interne :

- Le fonds réplique un indice PAB construit par un fournisseur d'indice et conçu pour respecter les exigences minimales des indices de référence « transition climatique » de l'Union européenne (« EU PAB ») requises en application des actes délégués qui complètent le règlement (UE) 2019/2089 modifiant le règlement (UE) 2016/1011.

Au cours de l'exercice, le produit a promu des caractéristiques environnementales en visant à réduire son intensité carbone par rapport à son univers d'investissement / son benchmark climat de référence.

Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
 - Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires
- La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone des Accords de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zero d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zero d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif Net Zéro) ;
- d'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs des Accords de Paris) ;
- renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées, détaillées dans la section suivante ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - augmentation significative de la taille de son équipe ESG au cours des quatre dernières années pour atteindre plus de 60 collaborateurs ;
 - lancement d'ALTO[®] Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable, Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée
- mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence.
- la transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parts par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille		Portefeuille
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	35	Notable (entreprises et états)	97,59%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	17	Noté	85,88%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseurs de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSC ISS I
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSC ISS I
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSC ISS I
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	Repl

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

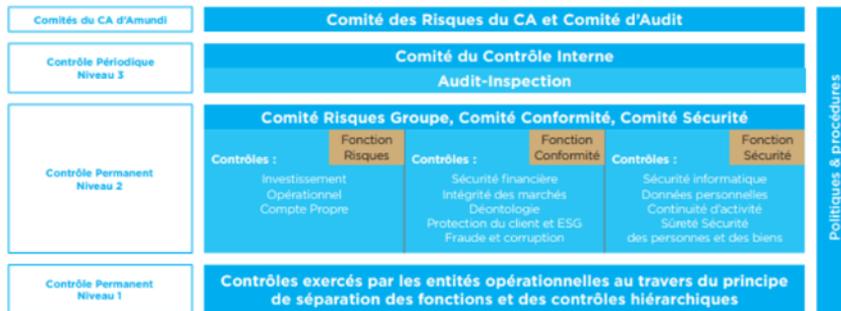
La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG reviennent tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com